



Commune de Labrousse  
3 PLACE DE LA FONTAINE  
15130 LABROUSSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20241223-2024\_44-DE

**Département**

CANTAL

**Arrondissement**

AURILLAC

**Canton**

VIC-SUR-CERE

**Séance du 23 décembre 2024**

**Délibération : N° 2024-44**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 23 Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 16 décembre 2024

**Présent(s) :**

Pradal Gérard, Lamouroux Nicolas, Daudé, Thierry, Baduel Sébastien, Ther Benoit, Noël Géraud, Oustry Michel, Malgouzou Nathalie, Tourlan Anne, Amaral Emmanuelle, Puybouffat Delphine, Chassagne Chrystel,

**Absent(s) :**

Excusés : Auratus Eric, Bruel Marcel,

**Secrétaire de séance :**

Tourlan Anne

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE AIDE A LA MOBILITE /SEJOUR ETUDE MFR DE SAINT - FLOUR**

### DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de demande de soutien financier de la MFR de Saint-Flour dans le cadre de jeunes partant en mobilité et/ou en séjours d'étude.

Dans le cadre de leur projet, ils ont besoin d'un soutien financier afin de limiter l'impact au maximum de la participation des familles. Cette participation concerne 1 Elève qui es domicilié sur la commune.

### DECISION

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents DECIDE :

- d'accorder 50 € par enfants de la commune concernés soit 50 € à la MFR de Saint-Flour

Les fonds seront imputé à l'article 65478.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire  
le 23 décembre 2024  
Reçu en Préfecture  
le 24 décembre 2024  
Publié ou notifié  
le 24 décembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 23 décembre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL



Envoyé en préfecture le 24/12/2024  
Reçu en préfecture le 24/12/2024  
Publié le  
ID : 015-211500855-20241223-2024\_44-DE

La Secrétaire de Séance  
Anne TOURLAN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Anne Tourlan', written in a cursive style.